

**SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE
BEAUCE**

États financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2022

(non audité)

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE BEAUCE

États financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2022

(non audité)

Table des matières

Rapport de mission d'examen du professionnel en exercice indépendant	1 - 2
État des résultats	3
État de l'évolution de l'actif net	4
État de la situation financière	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7 - 9



SAINT-GEORGES

305, 107^e Rue
Bureau 203
Saint-Georges (Québec) G5Y 3J8

Téléphone 418 228-0024
Télécopieur 418 228-4231

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN DU PROFESSIONNEL EN EXERCICE INDÉPENDANT

Aux administrateurs de

Société de Développement de Beauce

Nous avons effectué l'examen des états financiers ci-joints de la Société de Développement de Beauce, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2022, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du professionnel en exercice

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur les états financiers ci-joints en nous fondant sur notre examen. Nous avons effectué notre examen conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada, qui exigent que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes.

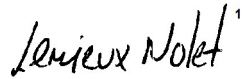
Un examen d'états financiers conforme aux normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. Le professionnel en exercice met en œuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques, et évalue les éléments probants obtenus.

Les procédures mises en œuvre dans un examen sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en œuvre dans un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et elles sont de nature différente. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur les états financiers.



Conclusion

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les états financiers ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société de Développement de Beauce au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.



LEMIEUX NOLET
comptables professionnels agréés
S.E.N.C.R.L.

Saint-Georges (Québec)
Le 1er mars 2023

¹ Par CPA auditrice, permis de comptabilité publique no A134171

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE BEAUCE

État des résultats

Exercice terminé le 31 décembre 2022

(non audité)

	2022	2021
Produits		
Revenus de placements	5 675 \$	13 459 \$
Variation de la juste valeur des titres cotés en bourse	(74 008)	7 067
	(68 333)	20 526
Charges		
Honoraires professionnels	1 827	1 129
Droits d'immatriculation	36	36
	1 863	1 165
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(70 196) \$	19 361 \$

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE BEAUCE

État de l'évolution de l'actif net

Exercice terminé le 31 décembre 2022

(non audité)

	2022	2021
Solde au début de l'exercice	487 140 \$	467 779 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(70 196)	19 361
Solde à la fin de l'exercice	416 944 \$	487 140 \$

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE BEAUCE

État de la situation financière

31 décembre 2022

(non audité)

	2022	2021
Actif		
Parts de fonds communs de placement (coût : 486 600 \$; 2021 : 480 925 \$)	425 443 \$	493 776 \$
Passif		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 3)	8 499 \$	6 636 \$
Actif net		
Non affecté	416 944	487 140
	425 443 \$	493 776 \$

Pour le conseil d'administration,

_____, administrateur

_____, administrateur

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE BEAUCE

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 décembre 2022

(non audité)

	2022	2021
Activités de fonctionnement		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(70 196) \$	19 361 \$
Élément n'affectant pas la trésorerie		
Variation de la juste valeur des titres cotés en bourse	74 008	(7 067)
	3 812	12 294
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement		
Créditeurs	1 863	1 164
	5 675	13 458
Activité d'investissement		
Acquisition de placements	(5 675)	(13 458)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	- \$	- \$

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE BEAUCE

Notes complémentaires

31 décembre 2022

(non audité)

1. **Forme juridique et objectifs de l'entité**

L'entité, constituée le 18 septembre 1986 en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Son objectif est de gérer un fonds d'investissement destiné à promouvoir l'activité économique de la Beauce en appuyant l'action du Conseil Économique de Beauce.

2. **Méthodes comptables**

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Contrôle de l'organisme

L'organisme est contrôlé par le Conseil Économique de Beauce puisque son conseil d'administration participe à l'élaboration des politiques de l'organisme et a la capacité d'influencer quant au contenu de ses politiques. L'organisme n'est pas consolidé dans les états financiers du Conseil Économique de Beauce.

Comptabilisation des produits

Les produits d'intérêts sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils sont gagnés. Les dividendes sont comptabilisés lorsqu'ils sont déclarés par les sociétés émettrices des actions.

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à leur juste valeur.

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que cet instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Le coût d'un actif financier ou d'un passif financier issu d'une opération entre apparentés et assorti de modalités de remboursement est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Lorsque l'instrument financier n'est pas assorti de modalités de remboursement, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par l'organisme dans le cadre de l'opération.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE BEAUCE

Notes complémentaires

31 décembre 2022

(non audité)

2. Méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

3. Crédoiteurs

	2022	2021
Frais courus	1 250 \$	1 035 \$
Montant dû au Conseil Économique de Beauce	7 249	5 601
	8 499 \$	6 636 \$

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE BEAUCE

Notes complémentaires

31 décembre 2022

(non audité)

4. Instruments financiers

Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 décembre 2022 sont détaillés ci-après.

Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. L'organisme est exposé au risque de prix autre en raison des titres cotés en bourse dont la valeur fluctue en fonction de la cote boursière.